

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Lysanne Carrière Duceppe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/96047853efead835e5f10f92>

Date d'obtention : 2024-05-07 00:12:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui permet d'uniformiser les interventions dans les situations de sexto et limiter la propagation/diffusion de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes collègues de travail sont déjà formé, je pourrais moi aussi intervenir auprès des jeunes dans une situation de sexto afin d'être plusieurs donc plus efficace pour limiter la propagation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien suivre les étapes afin de respecter la démarche établie malgré le lien qu'on peut avoir avec le jeune.